

## Compte Rendu - Conseil Municipal - Jeudi 4 février 2021

Secrétaire de séance : Sylvie BOULET

Ouverture de séance : 19h10

APPROBATION du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 :

M. Eric ELSENER demande à corriger le fait de son vote « contre » concernant le dossier « protection de l'école primaire » ; il souhaite ajouter que son vote portait sur le fait de sécuriser la route départementale et favoriser les moyens humains, employer davantage de personnel.

### **2021-01-01 – Subvention Association Prévention routière**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de l'association « Prévention Routière » concernant une demande de subvention (estimé à 0.10 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Contre :  
de ses membres présents et représentés,

- d'allouer une subvention à l'association Prévention Routière Nevers.

### **2021-01-02 – Subvention Association « Radio BERRY FM »**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de l'association « Berry FM » concernant une demande de subvention (estimé à 1 € par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Contre :  
de ses membres présents et représentés,

- d'allouer une subvention à l'association Radio Berry FM.

### **2021-01-03 – Subvention MFR Etang sur Arroux**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de la MFR de Etang sur Arroux (71) concernant une demande de subvention pour l'élève AUBER Laura, en classe de 3<sup>ème</sup> Agricole et résidant à Livry.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 75 € à la MFR d'Etang sur Arroux.

### **2021-01-04 – Subvention Maison des Ados 58**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de l'Association « le Fil d'Ariane » structure gestionnaire établissement médico-sociaux (CMPP, CAMSP, SESSAD ...) concernant une demande de subvention (montant libre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Contre :  
de ses membres présents et représentés,

- d'allouer une subvention à l'Association Le Fil d'Ariane, « Maison des Ados58 ».

#### **2021-01-05 – Subvention Association AFSEP**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant de l'association française des Sclérosés en Plaques » concernant une demande de subvention (montant libre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 *Contre*, 1 *Abstention* (Sylvie Boulet) :

- d'allouer une subvention à l'association AFSEP.

#### **2021-01-06 – Cotisation Fourrière Départementale**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier provenant du Refuge de Thiernay 58160 LA FERMETE concernant la cotisation 2021 qui s'élève à 1.20 € TTC par habitant.

Pour information population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 706 habitants

Montant estimé de la cotisation : 847,20€

En 2021 une campagne de stérilisation des chats dans le secteur de Riousse sera réalisée avec l'aide de l'association Brigitte Bardot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'allouer la somme de 847,20 € à la Fourrière Départementale.

#### **2021-01-07 – CAUE Adhésion 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception du bulletin d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre.

Les années précédentes, une subvention était versée à cette organisme (pour rappel en 2020 : 110€).

La Commune a sollicité le CAUE en décembre 2020 concernant le projet relatif à l'amélioration de l'école primaire de Livry. (Sécurisation de l'entrée, isolation, réaménagements intérieurs cour et jardin etc...)

Un dispositif de comptage a été mis en place sur la route départementale au niveau de l'école durant une période de 5 jours en janvier 2021 et il en est ressorti le passage de 7 500 véhicules durant ces 5 jours.

Vitesse moyenne des véhicules :46 km/h le jour et 53 km/h la nuit.

Le comptage peut être faussé car installé en dessous de l'école (donc passage des parents) et pendant couvre-feu du covid.

Montant estimé de l'adhésion : 127.08 € (706 habitants x 0.18€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'adhésion au CAUE pour l'année **2021**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

## 2021-01-08 – Convention ACTES avec le PREFET (Télétransmission)

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au Contrôle de légalité.

M. le Maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité*,  
de ses membres présents et représentés,

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, *y compris les actes budgétaires (si tel est le souhait de la commune)*;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

## 2021-01-09 - Dotation globale de fonctionnement / DGF 2023

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de voirie publique communale.  
(pour rappel DGF 2021 = 20 283ml)

La longueur de la voirie déclarée aux service de la Préfecture par la commune a été réactualisée :  
Le linéaire de voirie déclaré pour 2022 représente un total de 25 421 ml appartenant à la commune.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été réinitialisée par les services techniques de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à main levée, *à l'unanimité* de ses membres présents,

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de la voirie communale enregistrée est de 30 359 ml.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

**2021-01-10 – Attribution Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

**« Réseaux Canalisations EAU »**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler les conduites d'eau potable aux hameaux de Chambon et Taloux.

Des devis ont été réalisés par L'entreprise HYDRO'PRO

Le coût total TTC de l'opération s'élève à 97 820 €.

Le dossier DETR a été déposé le 15 janvier 2021, cependant afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

- Pas de récupération de FCTVA sur les travaux de réseau, par de subvention FNADT (pas fléché sur réseau EAU), pas de subvention DSIL (cette subvention étant prévue pour la rénovation énergétique)
- Appel d'offre obligatoire par rapport au montant
- Par rapport à la loi Notre, Les compétences eau et Assainissement partiront à un syndicat, mais la commune les conserve jusqu'en 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité*,  
de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant TTC s'élève à la somme de 97 820.40 €
- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
Cout total HT : 81 517 €  
Cout total TTC : 97 820 €  
Subvention DETR 80% : 78 256.32 €  
Fonds Propres 20% : 19 564.08 € HT (23 476.89 € TTC)
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2021-01-11 – Attribution Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

**« REHABILITATION D'UNE GRANGE pour l'accueil d'un artisan d'art »**

Monsieur le Maire explique que le local pouvant contenir un atelier et boutique, situé au hameau de Paraize pourrait être réhabilité et loué à compter de septembre 2021

Des devis ont été réalisés par :

- Entreprise FABRE
- Entreprise JPH
- Entreprise Prost
- Entreprise Hiblot
- Entreprise Lamoussière
- Entreprise Hydro'Pro

Le coût total TTC de l'opération s'élève à 95 875.41 €.

Le dossier DETR a été déposé le 15 janvier 2021, cependant afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant HT s'élève à la somme de 79 896 €
- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
Cout total HT : 79 896 €  
Cout total TTC : 95875.41 €  
Subvention DETR 80% : 76 700 €  
Fonds Propres 20% : 19 175 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2021-01-11.1 – Attribution Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation énergétique**  
**« REHABILITATION D'UNE GRANGE pour l'accueil d'un artisan d'art »**

Monsieur le Maire explique que le local pouvant contenir un atelier et boutique, situé au hameau de Paraize pourrait être réhabilité et loué à compter de septembre 2021

Des devis ont été réalisés par :

- Entreprise FABRE
- Entreprise JPH
- Entreprise Prost
- Entreprise Hiblot
- Entreprise Lamoussière
- Entreprise Hydro'Pro

Le coût total TTC de l'opération s'élève à 95 875.41 €.

Rencontre le 5 février du maire avec Nathalie BOUDEAU et Yves RIBET de la CCNB afin d'élaborer ce projet.

Le dossier DSIL doit être déposé avant le 12 février 2021 et afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant HT s'élève à la somme de 79 896 €

- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
 Cout total HT : 79 896 €  
 Cout total TTC : 95875.41 €  
 Subvention DETR 80% : 76 700 €  
 Fonds Propres 20% : 19 175 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2021-01-12– Attribution Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)  
 « REHABILITATION D'UNE GRANGE en épicerie de producteurs »**

Monsieur le Maire explique que la grange mitoyenne du restaurant la Cabane situé dans le bourg de Livry pourrait être rénovée en un local pouvant accueillir une épicerie automatique.

Les producteurs locaux auront à la location un ou plusieurs casiers.

Ce commerce serait accessible en décembre 2021

Des devis ont été réalisés par :

- Entreprise FABRE
- Entreprise JPH
- Entreprise Prost
- Entreprise Hiblot
- Entreprise Lamoussière
- Entreprise Hydro'Pro
- Entreprise AUFEVRE
- Entreprise « le casier français »

Le coût total TTC de l'opération s'élève à 139 660.18 €.

Le dossier DETR a été déposé le 15 janvier 2021, cependant afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
 de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant HT s'élève à la somme de 116 383.48 €
- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
 Cout total HT : 116 383.48 €  
 Cout total TTC : 139 660.18 €  
 Subvention DETR 80% : 111 728.14 €  
 Fonds Propres 20% : 27 932.03 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2021-01-12.1 – Attribution Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation énergétique**  
**« REHABILITATION D'UNE GRANGE en épicerie de producteurs »**

Monsieur le Maire explique que la grange mitoyenne du restaurant la Cabane situé dans le bourg de Livry pourrait être rénovée en un local pouvant accueillir une épicerie automatique.

Les producteurs locaux auront à la location un ou plusieurs casiers.

Ce commerce serait accessible en décembre 2021

Des devis ont été réalisés par :

- Entreprise FABRE
- Entreprise JPH
- Entreprise Prost
- Entreprise Hiblot
- Entreprise Lamoussière
- Entreprise Hydro'Pro
- Entreprise AUFEVRE
- Entreprise « le casier français »

Le coût total TTC de l'opération s'élève à 139 660.18 €.

Le dossier DSIL doit être déposé avant le 12 février 2021 et afin de procéder à son instruction, le conseil municipal doit prendre une délibération. Il y a lieu d'adopter l'opération et de valider les modalités de financement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité* :  
de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les devis tels que présentés dont le montant HT s'élève à la somme de 116 383.48 €
- **FIXE** comme suit le plan de financement de l'opération :  
Cout total HT : 116 383.48 €  
Cout total TTC : 139 660.18 €  
Subvention DETR 80% : 111 728.14 €  
Fonds Propres 20% : 27 932.03 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

**2021-01-13– VOIRIE - Adhésion Groupement de commande**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCNB souhaite recréer un groupement de commandes pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire indique que pour participer à ce dispositif, il convient de signer une convention qui donne pouvoir adjudicateur au Président de la CCNB.

Livry compte 15km de voirie (routes communautaires et non communales)

Avec la CCNB la commune pourrait profiter de prix attractif sur l'enrobé à froid.

En 2020 la commune de Livry a donné une partie de son enveloppe pour ces travaux de voirie à St Pierre le moutier (soit environ 22 000€ au total pour 2021)

La commune souhaite effectuer des travaux dans sa globalité et non par morceaux et donc d'étendre le marché de voirie aux accotements, fossés et traces.

(Enveloppe de 200 000€ pour 9 communes)

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité*,  
de ses membres présents et représentés,

DECIDE l'adhésion de la commune de LIVRY au groupement de commandes

APPROUVE le projet de convention

CHARGE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente convention.

### **INFORMATIONS :**

- RIFSEEP : en cours de finalisation et délibération à prendre au prochain conseil

- Travail commission scolaire :

Questionnement sur un projet de cantine avec Collège de St Pierre ?

L'alimentation sera différente par rapport au lieu de restauration scolaire, si Livry a sa propre cantine la qualité sera différente avec l'école de St Pierre.

Réflexion sur la création d'une cantine autonome à l'école de Livry

Intervention prévue en mars d'une personne de l'organisme « Bio Bourgogne » afin de valoriser la cantine (locaux, gaspillage etc...)

L'association Bio Bourgogne propose une formation de cantinière organisée en juillet.

Réflexion et proposition au SICC concernant la classification du RPID en REP.

Le Sicc n'est pas d'accord pour cette classification car cela donnerait une mauvaise image du territoire.

Pourtant bilan positif dans le cadre des dédoublements de classes.

Une nouvelle rencontre est prévue avec Mme Monnery et M. Favarcq pour en discuter.

Travaux à prévoir à l'école : demander aux instituteurs (les travaux seront financés par le SICC et la commune)

Le DDEN : attaché aux valeurs de laïcité, qui veille aux bonnes conditions de vie à l'école et autour de l'école. Suite au renouvellement des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, Le Maire s'est porté candidat à ce poste de représentant. Ce sera un autre moyen d'information.

- Travail commission communication :

La commission a travaillé principalement sur le Bulletin Municipal.



Il sera de même format que les années précédentes, seul le grammage de la page de couverture sera plus épais et moins épais pour les pages intérieures.

Une version numérique est prévue.

Un exemplaire sera envoyé par mail aux élus avant distribution.

La distribution dans les boîtes aux lettres est prévue fin février. Elle sera réalisée par les élus, par hameau.

- Commission travaux :

Travaux prévus grâce au plan de relance : prise en charge de la réhabilitation ou rénovation des bâtiments communaux et logements locatifs de la commune. Demande de subvention en 2022.

Prévoir d'établir une déclaration sécheresse auprès de la Préfecture pour le musée de la vigne (photos dégâts fissures...)

- CCAS :

Concernant la distribution des cadeaux pour les enfants : réalisée le 19 décembre, tout n'a pas été distribué, les parents ne se sont pas tous déplacés

Les colis des aînés ont été distribués le 30 décembre, les gens se sont déplacés et la distribution à domicile s'est effectuée par Françoise et Lydia principalement.

La distribution a été faite également dans les Ehpad.

Problème avec la terrine au niveau de l'étiquetage et une dizaine ont dû être retirés car en mauvais état.

Le retour des habitants a été dans l'ensemble très positif.

Bilan : 147 distribués (dont 9 en Ehpad)

De nouveaux projets seront étudiés lors de la prochaine réunion CCAS

- Travail SIDCCA :

Le but premier étant le classement de la Digue.

Le Syndicat a missionné la SAFEGE pour réaliser une étude de danger qui devrait être terminée à l'été 2021.

Le 16 janvier une réunion de bénévoles a été programmée sur site afin de nettoyer la digue à hauteur de Chambon pour faciliter une visite technique prévue le 25 et 26 janvier.

- Réunion AMF en visio suivie par Françoise :

2 objectifs abordés : projet de loi qui lutte contre le réchauffement climatique et dématérialisation des demandes d'urbanisme au niveau des mairies.

L'AMF enverra un compte rendu de cette réunion.

- Comptabilité Commune :

CCAS : excédent 2020 : 3581.38 €

Commune :

Report de résultats : + 236 000€ en investissement et + 187 000€ en fonctionnement

INVESTISSEMENT : déficit 2019 : 163 000€ soit excédent 2020 : 73 000€

FONCTIONNEMENT : excédent 2020 : 122 000€

Les comptes administratifs des Budgets Eau et Assainissement seront envoyés par la Trésorerie le 5 février.

- Organisation du relevé d'eau 2021

Réflexion sur l'embauche d'une personne pendant un mois (en avril) pour effectuer le relevé des compteurs d'eau de l'ensemble des habitations de la commune. (en 2020 relevés par habitants du fait de la situation sanitaire)

En avril, les agents techniques seront occupés par la mise en place de l'adressage dans la commune.

Ils se chargeront tout de même des relevés de compteurs des herbagés.

Même principe et organisation que pour le recensement. Contrat CDD et rémunération forfaitaire pour le mois.

Demander à M. MARTIN s'il est disponible pour cette mission.

Le conseil municipal adhère à cette idée et accepte de recruter une personne extérieure.

- Restructuration Cimetière :

Réception d'un 1<sup>er</sup> devis de la société ELABOR pour 34 000 €

Réception d'un 2<sup>ème</sup> devis de la société NEOCIM pour 17 129 € TTC après négociation 16 666.15€ TTC

A prévoir un supplément de 1354.22 € pour la numérisation des documents

DCE 2019 fléchée sur ce projet soit 7 386 €

- Remise à jour de la boîte à clés à la mairie : Françoise se protège volontaire avec l'aide de Sylvie les lundis matins

- Pour information visite prévue en mairie le 8 février de M. Patrice JOLY Sénateur de la Nièvre.

- Travaux Accessibilité :

Visite des bâtiments communaux le 1<sup>er</sup> février 2021 par le service Aménagement et urbanisme de la DDT pour vérification des travaux, mise au norme de l'accessibilité et mise en place du matériel manquant puis valider les demandes de dérogation.

Mise en place prévue d'un miroir, d'un sèche-mains et d'une barre de fermeture à la salle des fêtes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Commande achat groupé avec CCNB de masques FFP2 ? : Stock de masques encore disponible à la mairie et pas de nouvelle demande des habitants
- Réception d'un mail informant d'une fermeture de classe à l'école de Pouzy et d'une pétition à signer : se renseigner si ce n'est pas les 2 classes de CP à 6 élèves qui seraient regroupés en une seule (12 élèves dans une classe).
- Demande de réunion avec le responsable de l'UT 58 concernant les transports scolaires, afin de discuter des suppressions d'arrêts à Fortichy et Fourchaux, et revoir la dimension des Bus (bus de 60 places pour 11 enfants inscrits à Livry) : Appel d'offres de la Région – modèle de bus imposé. Impossibilité pour le responsable des transports de prendre rendez-vous car prévision d'un futur confinement dans les jours à venir.

Séance Levée à 21h13